

Brides-Les-Bains, 10 juin 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 05 juin 2026 à 11H

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1** Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance (Annexe 1).
- 1.2** Election grands électeurs (sénatoriale).
- 1.3** Réponses aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (Annexes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

2. QUESTIONS DIVERSES

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance (Annexe 1).

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du **28 mai 2026**.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2026.• AUTORISE le Maire à signer ce procès-verbal. |
|--|

1.2 Election grands électeurs (sénatoriale).

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint explique que vu le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du 21 mars 2026.

Les conseils municipaux des départements concernés ont obligatoirement été convoqués le vendredi 05 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Concernant la commune de Brides-les-Bains, **un** délégué et **trois** suppléants sont à désigner.

Le bureau électoral, présidé par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, a été constitué des deux conseillers municipaux les plus âgés **Monsieur Gautier HOUSSIN** et **Monsieur FALLETTA David** et des deux conseillers les plus jeunes, **Madame FUENTES Marion** et **Monsieur CARDILLO Adrien**.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint fait appel à candidature pour le délégué :

Se porte candidat :

1. Bruno PIDEIL

Puis fait appel à candidature pour l'élection des suppléants :

- 1. Bernard ABRIGNANI**
- 2. Adrien CARDILLO**
- 3. Marie ERVIC-PAGET**

**Ceci exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **ÉLIT** à bulletin secret et au 1^{er} tour du scrutin majoritaire, les listes du délégué titulaire et des suppléants suivantes :

A été élu comme délégué titulaire :

1. **Bruno PIDEIL**

Ce dernier a déclaré accepter le mandat.

Ont été élus comme délégués suppléants :

1. **Bernard ABRIGNANI**
2. **Adrien CARDILLO**
3. **Marie ERVIC-PAGET**

Ces derniers ont déclaré accepter le mandat.

1.3 Réponses aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (Annexes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Par courrier en date du 19 mai 2026 (annexe 2), la chambre régionale des comptes souhaite connaître les actions entreprises suite aux recommandations présentées dans leur rapport en date du 22 avril 2025. Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, informe le conseil municipal de ce qui a été réalisé et ce qui est en cours :

- **Recommandation n°1 : Mettre en adéquation l'inventaire comptable de la commune avec l'état de l'actif comptable conformément à l'instruction comptable M57.**

La mise en adéquation de l'inventaire comptable a été réalisé en début d'année 2026 avec Berger Levrault.

- **Recommandation n°2 : Elaborer une programmation pluriannuelle des investissements soutenable financièrement et la présenter chaque année en conseil municipal.**

Une programmation pluriannuelle est en cours d'élaboration (annexe 3) et sera validée au cours de l'année 2026 par le conseil municipal.

- **Recommandation n°3 : Retransférer les effectifs de l'office de tourisme à l'établissement public « Brides-les-Bains tourisme et développement ».**

Les effectifs ont été retransférés au 1^{er} mars 2024 à l'établissement public « Brides-les Bains tourisme et développement ». Cette recommandation n'est donc plus d'actualité (Démission des effectifs de l'OT en annexe 4, 5, 6).

- **Recommandation n°4 : Se doter d'un plan de formation conformément à l'article L. 423-3 du CGFP.**

Un plan de formation est en cours d'élaboration et sera adopté prochainement (annexes 7 et 8).

- **Recommandation n°5 : délibérer sur la liste des emplois ouvrant droit au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires et renforcer le contrôle de heures supplémentaires conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.**

Une délibération a été prise le 26 avril 2026 n°26.04.58 (annexe 9)

- **Recommandation n°6 : Elaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) conformément à l'article L. 811-1 du CGFP.**

La recommandation est prise en compte et un DUERP sera réalisé courant 2026.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint précise que ces éléments seront transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **PREND ACTE** des réponses apportées aux recommandations.

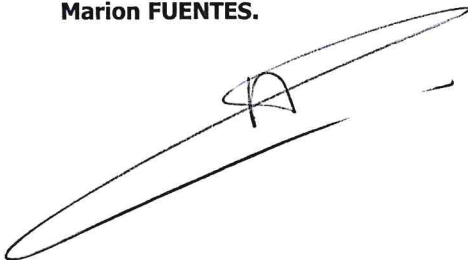
2. QUESTIONS DIVERSES

- La création d'une Association Buvette a été abordée, une convention de mise à disposition sera soumise au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.
- Un point a été fait sur l'évolution du recrutement pour le poste de Directeur Général des Services.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **11h52**.

**La secrétaire de séance,
Marion FUENTES.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**

